L'assassinat du courtier en diamants

UNE NOUVELLE PISTE SERAIT SUIVIE

Dix jours se sont écoulés depuis le matin, sentué de pluie, où l'on trouva, au bois d'Armainvilliers, le cadavre carbonisé de Gaston Truphème et le même silence, profond et mystérieux, entoure toujours la sanglante tragédie.

Avec activité, la police a tout tenté pour rompre ce silence, et, malgré tous ses efforts, il semble qu'elle n'ait pas avancé d'un pas.

Faudra-t-il donc désespérer de connaître jamais le mot de l'énigme et reléguer l'assassinat du malheureux courtier parmi les grands crimes demeurés impunis ?

La police, en tout cas, malgré l'insuccès de ses recherches les poursuit avec la même volonté ; les vérifications continuent, toutes les indications sont contrôlées et, dans la seule journée d'hier, les inspecteurs n'ont pas vérifié moins de dix renseignements concernant la fameuse voiture « café au lait » de l'assassin. Les uns et les autres n'ont rien donné une fois de plus. Ils apportent, en tout cas, une nouvelle preuve que l'auto-fantôme doit être gardée dans un garage particulier et ce détail — la suite de l'enquête le révèlera peut-être — a son importance.

On attend avec impatience les résultats de l'examen chimique des vêtements de Gaston Truphème, du tampon d'ouate qui lui masquait à demi le visage, et l'analyse des prélèvements anatomiques faits sur son corps à l'autopsie. On attend également — et cette attente aura singulièrement retardé l'enquête — l'ouverture du coffre-fort que le courtier possédait personnellement à la banque de la rue Chauchat et dans lequel on espère bien qu'il a laissé des papiers ou des lettres intéressantes. L'opération avait été prévue pour hier, mais elle a été remise une fois de plus, les formalités judiciaires n'étant pas encore terminées.

On croit savoir que les inspecteurs suivent actuellement, à Paris, une nouvelle piste. Encore que la plus grande discrétion soit observée à son sujet, il se pourrait que dans un temps assez rapproché, cette piste, si elle « tient », révélât des faits nouveaux qui donneraient un tour inattendu à l'affaire.

Un fermier tomba sous sa voiture à Neuville-en-Ferrain

IL EUT LE BASSIN ET LE CRANE FRACTURÉS

Samedi, vers 9 heures du matin, M. Louis Hus, 45 ans, cultivateur, marié, père de deux enfants et demeurant rue du Christ, 3, à Neuville-en-Ferrain, venait de quitter sa ferme avec une voiture attelée des deux chevaux pour se rendre aux travaux des champs, à proximité de son habitation.

Quelle ne fut pas la stupeur de Mme Hus de voir rentrer seuls à la ferme ses chevaux et voiture !

Elle se rendit aussitôt sur les lieux où son mari devait faire quelques travaux et trouva celui-ci évanoui et perdant du sang en abondance par les oreilles.

Elle en le fit transporter à son domicile, où MM. les docteurs Dhalluin et Decherf, de Tourcoing, vinrent lui donner des soins et constatèrent une fracture probable du crâne et du thorax. Son état est très grave.

D'après l'enquête de police, le cultivateur Hus aurait glissé et serait tombé sous les roues de sa voiture.

Un Polonais arrêté à Lille était recherché par la police d'Ostricourt

Dans notre édition lilloise, nous avons relaté hier que le service de la sûreté avait arrêté un Polonais, nommé Stéphane Vierski, 21 ans, qui faisait l'objet d'un arrêté d'expulsion.

Or hier, M. Coisseard, chef de la Sûreté, recevait la visite d'un garde d'Ostricourt, qui était à la recherche de Vierski.

Ce individu serait l'auteur des nombreux cambriolages commis ces temps dernier dans la commune d'Ostricourt, ainsi que d'une agression à main armée commis dans le bois d'Ostricourt.

Un ouvrier, père de 7 enfants, tué à la fosse N° 5 des Mines de Liévin

L'ouvrier mineur, Ignace Szymanski, âgé de 46 ans, travaillant au fond de la fosse N° 5 des Mines de Liévin, a été pris sous un éboulement ; lorsque ses camarades parvinrent à le dégager, l'asphyxie avait fait son œuvre. Le décès fut constaté par M. le docteur Biot.

Le malheureux mineur était marié et père de sept enfants.

Une inquiétante disparition à Waziers

Depuis le 20 février, M. Dardé Appolinaire, cité Notre-Dame, N° 60, à Waziers, n'a plus reparu à son domicile.

A noter que M. Dardé Appolinaire donnait des signes de dérangement cérébral.

M. Dardé est âgé de 45 ans, taille 1 m. 54, cheveux chatains, yeux bleus, visage ovale, complet et casquette bleu marine.

La grève de l'usine Sion à Halluin

Les journées de grève se passent, à Halluin, dans le calme ; et c'est la vue des gendarmes en ville qui rappelle la grève où 1.100 ouvriers chôment.

Dans les syndicats, chacun reste sur sa position, maintenant son point de vue.

C'est « la grève à outrance », déclarent les syndicats unitaires, et il est à penser qu'une solution pour l'aménagement du conflit est difficile à entrevoir à présent.

Une mine mexicaine en feu

TRENTE OUVRIERS ENSEVELIS

A la suite d'un incendie survenu dans la mine du Aurora, près de Tesiutlan, dans l'Etat de Puebla, un certain nombre de mineurs ont été ensevelis. Soixante ont pu être ramenés vivants à la surface, mais on a peu d'espoir de sauver trente autres mineurs qui sont restés ensevelis dans la mine.

Un terrible accident sur une voie ferrée

CINQ OUVRIERS SURPRIS ET TUÉS PAR UN RAPIDE

Un grave accident s'est produit hier ..... sur la voie ferrée à 4 kilomètres de Cannes, entre la Napoule et le Pont de Siagne.

Une équipe de 24 ouvriers travaillait sur la voie numéro 1, lorsque le train n° 104, venant de Cannes et passant sur la voie numéro 2, empêcha les ouvriers d'entendre arriver le train n° 15, venant de Marseille. Le surveillant des travaux aperçevant la locomotive du rapide, lança des cris d'alarme ; les ouvriers, en majeure partie, se gardèrent, mais 5 d'entre eux, qui étaient trop loin pour percevoir les appels, furent surpris par le train et tués sur le coup.

M. Ségur, commissaire spécial de Cannes, M. Gandolphe, maire de Mandelieu, se sont immédiatement rendus sur les lieux de l'accident. L'identité des victimes n'a pu être établie.

L'Angleterre renforce ses positions contre les Wahabites

Le correspondant de l'« Exchange » à Bassorah télégraphie que des troupes indoues ont été débarquées à Koweit en prévision d'attaques de la part des tribus wahabites.

De son côté, le correspondant de l'aviation du « Star » croit savoir que des renforts seront envoyés en Irak pour augmenter les forces d'aviation britanniques qui existent actuellement dans ce pays et qui sont d'environ 60 appareils. Le même correspondant dit que la question d'augmenter le nombre des escadrilles résidant de façon permanente en Irak est sérieusement envisagée par les autorités de l'Air Ministry.

En effet, dit-il, les circonstances ont démontré que les forces actuelles en Irak suffisent seulement à assurer la police du pays tant qu'Ibn Seoud est en bons termes avec les autorités britanniques, mais elles sont trop faibles pour résister à une attaque ou faire face à des opérations de guerre.

UN ANCIEN PREFET SUCCOMBE A UNE FORTE ÉMOTION

M. Pierre Tavera, ancien préfet de Tarn-et-Garonne et des Pyrénées-Orientales, vient de mourir dans les circonstance suivantes :

Un incendie s'étant déclaré près de la maison de sa belle-mère, Mme Candell-Baille, veuve de l'ancien procureur général de Nancy et de Nîmes, il était accouru pour la tranquiliser mais aussitôt il s'affaissa lui-même dans un fauteuil. L'émotion l'avait fou droyé ; il avait 68 ans.

UN VAPEUR ÉCHOUÉ SUR UN ROCHER

Le vapeur « Robert E. Lee », allant de Boston à New-York, a annoncé qu'il s'est échoué au cours de la tempête de neige sur le rocher de Mary Ann, près de Manomet Point (cap Cod), et que sa coque a été presque complètement coupée en deux.

Le canot garde-côtes s'est porté à son secours.

Par suite des forts brisants, il sera probablement impossible de débarquer les 150 passagers sur la côte.

La position du bateau est dangereuse et comporte des risques pour les embarcations de secours par suite des écueils cachés tout autour.

UN AVION GÉANT NEW-YORK-LONDRES

Une dépêche de New-York au « Daily Telegraph » dit que l'aviateur Charles Levine a annoncé à ses amis qu'un avion géant qui sera muni de sept moteurs et capable de transporter 50 passagers, est déjà en voie de construction.

Cet avion sera destiné à un service régulier entre New-York et Londres.

LE RAID LONDRES-LE CAP PAR LADY BAILEY

L'aviatrice anglaise lady Bailey, qui tente actuellement, seule à bord d'une avionnette 60 CV de construction anglaise, le voyage Londres-Le Cap, est arrivée au Bourget à 10 h. 40, venant de Sacy-le-Petit où elle avait été contrainte de faire escale, hier soir, à 18 h. 30, en raison de la nuit.

LE CLERGÉ AUTRICHIEN SCANDALISÉ PAR LES DANSES DE JOSÉPHINE BAKER

On mande de Vienne (Autriche), que la danseuse noire Joséphine Baker, qui joue dans la revue du Strauss Théâtre, a choqué les membres du clergé, du fait qu'elle apparaît sur la scène à peine habillée. La semaine prochaine, en signe de protestation, trois « services expiatoires » seront célébrés à la cathédrale Saint-Paul, non loin du Théâtre. Ces services seront précédés d'un « sermon de pénitence ».

UNE ADRESSE DU CORPS DIPLOMATIQUE DE PÉKIN AU SUJET DE L'EXPORTATION DES ARMES EN CHINE

Les membres du corps diplomatique de Pékin ont décidé d'adresser à leurs gouvernements respectifs, le télégramme suivant :

« Etant donné la persistance des guerres intérieures en Chine, guerres qui s'étendent maintenant pour ainsi dire au pays tout entier et en vue de rendre plus efficace l'accord sur l'embargo des armes signé en 1919, les représentants diplomatiques étrangers attirent, une fois de plus, l'attention de leurs gouvernements respectifs sur l'importance de cet accord et sur la prohibition de l'exportation des armes et des munitions de ou à travers leurs territoires en Chine.

« Les représentants diplomatiques expriment donc l'espoir que celles des puissances qui n'ont pas encore pris les mesures nécessaires à cet égard, soient amenées à les prendre le plus tôt possible ».

A LA CHAMBRE

LE PROJET DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'EXERCICE 1927

Au début de sa séance d'hier matin, la Chambre a voté un projet ouvrant un crédit de 1.300.000 francs pour les laboratoires du Collège de France.

On discute ensuite le projet portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1927.

On adopte les articles 24 bis nouveau (célébration du centenaire du romantisme). Au cours de la discussion de l'article 45 ter, M. Herriot explique qu'il s'agit de défendre le cinéma français menacé de disparître. Nous ne pouvons pas permettre, dit-il, que la France où fut inventé le cinématographe, soit colonisée par des maisons de films étrangers.

Plusieurs orateurs demandent le renvoi de l'article 45 ter à la Commission. Le gouvernement s'y oppose.

Le renvoi est alors repoussé, l'article est adopté puis la séance est levée.

AU CONSEIL DE LA S. D. N.

Le Conseil de la Société des Nations a adopté, hier matin, les rapports du Comité financier sur les emprunts bulgares et portugais. Le Conseil a nommé les membres de la Commission du gouvernement du bassin de la Sarre. Le président est sir Walton.

LA BANQUE DE FRANCE RÉCLAME L'OR SOVIÉTIQUE EN DÉPOT DANS LES BANQUES AMÉRICAINES

La Banque de France vient d'intenter une action en justice contre les deux banques américaines qui ont actuellement en dépôt une cargaison d'or soviétique en barres d'une valeur de 5 millions 200.000 dollars, à laquelle la Trésorerie a refusé le droit d'affinage.

Les raisons invoquées par la firme de solicitors agissant au nom de l'établissement financier français, sont que l'or en question fait partie d'un lot de métal précieux acheté en Russie par la Banque de France entre 1915 et 1917, et qui fut déposé à la Banque d'Etat russe en attendant qu'il puisse être envoyé en France. Ce stock d'or, d'une valeur totale de 10 millions de dollars, était encore en Russie au moment où les soviets prirent le pouvoir, et ceux-ci s'en emparèrent.

L'argumentation de la Banque de France est basée sur le fait que l'or actuellement en Amérique lui appartient comme étant parti d'un dépôt confisqué par les soviets.

Les deux banques américaines répondent qu'elles ne sont elles-mêmes que dépositaires de la cargaison de métal précieux et qu'elles le conserveront jusqu'au jour où les soviets auront décidé où elle doit être envoyée.

L'affaire viendra prochainement devant la Cour de district de New-York.

LES INDICES DES PRIX DE GROS EN FRANCE

Le ministère du Travail publie le supplément mensuel (Mars 1928) du bulletin de la statistique générale de la France et du service d'observation des prix.

De l'examen des renseignements qu'il renferme, il ressort que pour la France, les indices de prix de gros calculé sur la base 100 en juillet 1914 ont été les suivants :

Indice général portant sur 45 articles : déc. 1927, 617 ; janv. 1928, 620 ; fév. 1928, 622.

Indice portant sur un ensemble de 29 articles en produits nationaux : déc. 1927, 593 ; janv. 1928, 593 ; fév. 1928, 601, et pour un ensemble de 16 articles en produits importés : déc. 1927, 660 ; janv. 1928, 669 ; fév. 1928, 660.

Pour les mêmes périodes et pour un ensemble de 20 articles de denrées alimentaires, ces indices ont été de 559, 556, 565.

Dans cette catégorie, les indices pour les aliments végétaux, 8 articles, ont été de : 552, 548, 568 ; pour les éléments animaux, 6 articles : 524, 518, 527 ; pour les aliments animaux, 8 articles : 524, 513, 527 ; pour le sucre, le café, le cacao, etc..., 4 articles : 618, 627, 639.

En ce qui concerne les matières industrielles, les indices sont un ensemble de 25 articles et pour la même période : 673, 678, 673 ; pour les minéraux et les métaux, 7 articles : 601, 591, 595 ; pour les textiles, 6 articles : 713, 733, 750 ; pour 12 articles divers : 693, 693, 686.

UN NOUVEAU CHARGEMENT D'OR POUR LA FRANCE

On annonce de New-York que la Banque de France a retiré de la « Federal Reserve Bank » de l'or pour un montant de 11.900.000 dollars. Cet or a été embarqué à bord du transatlantique « Rochambeau », qui a quitté New-York mercredi dernier à destination de la France.

Le droit à prorogation d'un bail d'estaminet

UN IMPORTANT ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION

Deux brasseurs associés, MM. Delcourt et Salembier, de Roubaix, s'étaient vu refuser par le tribunal civil de Lille, le droit à la prorogation du bail pour un estaminet. La Commission supérieure de cassation annula une première fois ce jugement et renvoya l'affaire devant le tribunal civil de Douai.

Une deuxième fois, MM. Delcourt et Salembier avaient été déboutés de leur demande. De nouveau, ils firent appel de cette décision et, dans un arrêt rendu le 16 février dernier, la Commission supérieure de cassation a cassé et annulé le jugement rendu le 24 novembre 1926 par le tribunal civil du Nord, section de Douai.

Attendu, dit l'arrêt, « qu'il n'apparaît pas que le tribunal se soit préoccupé des besoins commerciaux de Delcourt et Salembier, ni qu'il ait recherché si les lieux litigieux ne leur sont pas nécessaires avec les autres cabarets dont ils sont locataires, pour écouler les produits de leur fabrication et pour assurer la bonne marche de leurs affaires ».

La Commission supérieure reconnaît donc que les cabarets dits tenus font partie de l'exploitation du brasseur, parce qu'ils sont indispensables à l'écoulement des produits de sa fabrication.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Brumeux, avec quelques éclaircies et ébouliées de neige ; vent de nord-est. Température en baisse d'environ deux à trois degrés sur la veille.

La lutte contre la tuberculose dans le Nord

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL VOTE LE BUDGET ET ENTEND LA LECTURE DU RAPPORT DE M. GAUDON ARCHITECTE EN CHEF, SUR LE CHOIX D'UN TERRAIN POUR LE FUTUR SANATORIUM.

Le Comité départemental de Préservation antituberculeuse s'est réuni à la Préfecture du Nord, samedi 10 mars, à 10 h. 30, sous la présidence de M. Louis Hudelo, préfet du Nord.

Etaient présents : Mlle Cuignet ; MM. le docteur Bourdon, conseiller général, vice-président du Comité ; Couteaux, député du Nord, conseiller général ; Hadou ; Rousseaux ; Duburcq ; Delobelle ; MM. les docteurs Marmier, Leclercq, Paucot, David et Arquembourg ; Dusausoy, secrétaire général du Comité, et Gaudon, architecte départemental.

LE BUDGET

L'assemblée a accueilli les demandes d'affiliation présentées par les dispensaires antituberculeux créés ou gérés par la Ligue du Nord contre la Tuberculose ou qui y sont associés.

Puis elle a procédé au reclassement des infirmières-visiteuses actuellement en activité dans lesdits dispensaires et elle a confirmé dans leurs fonctions les médecins-chefs et adjoints de ces mêmes dispensaires ; elle a décidé en outre de porter de 30 à 40 francs le taux de vacation des médecins ; enfin, elle a autorisé M. le Préfet à passer avec la Caisse nationale d'Assurances en cas d'accidents un contrat d'assurances concernant les infirmières-visiteuses.

Passant à l'examen du budget du Comité, l'assemblée a adopté le projet présenté par M. le Préfet, qui fait ressortir les recettes et les dépenses ordinaires à 2.100.000 francs et les recettes et les dépenses extraordinaires à 25.020.000 francs.

LE TERRAIN DU FUTUR SANATORIUM

M. Gaudon a fait ensuite un exposé très documenté sur les recherches qu'il a entreprises en vue de choisir le terrain sur lequel sera édifié le futur sanatorium départemental ; la question paraît au point et M. le Préfet va demander au ministère de l'Hygiène de désigner une commission de techniciens pour venir, de concert avec une délégation du Comité départemental, procéder à un choix définitif parmi les propriétés actuellement réservées.

L'assemblée a pris connaissance d'une offre gracieuse d'un terrain de dix-huit hectares, située à Mandelieu, près de Cannes, faite par M. Bodden, président de la Chambre de Commerce française de Bruxelles, en vue de l'édification d'un établissement de cure antituberculeuse. Elle a tenu à rendre un hommage particulier à ce philanthrope pour son geste si généreux et elle a accepté avec reconnaissance le don important qui lui est fait.

Après avoir décidé la création d'un dispensaire à Somain, l'assemblée a, sur la demande de M. le professeur Leclercq, examiné la possibilité de créer dans le département, un établissement où seraient reçus les enfants de 0 à 3 ans issus de milieux tuberculeux et qui doivent être constamment surveillés au point de vue médical. Cet établissement compléterait ainsi le plan d'ensemble de lutte contre la tuberculose adopté précédemment par le Comité départemental et le Conseil général.

La séance a été levée à midi.

UN GREFFIER ATTAQUÉ ET DÉVALISÉ PAR DEUX BANDITS AU VISAGE BARBOUILLÉ DE SUIE

Hier soir, vers 19 heures, un greffier du tribunal cantonal de Metz, M. Paulin Simon, a été victime d'un acte de banditisme en centre même de la ville.

Voulant rentrer dans son logement, situé au troisième étage du n. 2 de la rue aux Blés, M. Simon trouva la porte ouverte et fut subitement en présence de deux individus, le figure barbouillée de suie, dont un lui braqua un revolver sur la poitrine, l'empoigna par le cou et lui réclama de l'argent, en s'exprimant en allemand. Les bandits le fouillèrent et s'emparèrent de son portefeuille contenant une petite somme, puis s'enfuirent.

Après leur départ, M. Simon constata que le logement avait été cambriolé par les deux malfaiteurs qui lui avaient pris toutes ses économies, soit 3.000 francs environ.

M. Simon, étant infirme, n'avait pas pu poursuivre les deux bandits.

COUR D'APPEL DE DOUAI

DEUX AFFAIRES DE DIFFAMATION

M. G. Protais, porion à la Cie des Mines d'Aniche, demeurant à Pecquencourt, s'étant jugé diffamé dans un journal communiste, intenta une action contre le gérant, M. Seraison, et le signataire de l'article, M. Victor Moniot.

Le Tribunal correctionnel de Douai les condamne chacun à 1 mois de prison avec sursis, 50 francs d'amende et solidairement à 500 francs de dommages-intérêts, plus à cinq insertions dans certains journaux régionaux.

MM. Seraison et Moniot ayant fait appel, l'affaire est revenue, hier samedi, devant la 4e Chambre. Mais les deux prévenus faisant défaut, la Cour confirme le jugement de première instance, mais en enlevant le bénéfice du sursis aux prévenus défaillants, Seraison et Moniot.

⁂

A la suite d'un article paru dans un hebdomadaire communiste, M. Durot, négociant à Roubaix, capitaine de réserve, poursuivait pour diffamation le gérant, M. Raoul Seraison.

M. Durot, à la suite d'articles concernant les camps de Sissonne, s'était estimé diffamé comme officier et comme homme privé.

Une question de compétence se posait, qui avait été soulevée à Lille. M. Durot devait-il poursuivre devant le Tribunal correctionnel ou devant la Cour d'assises. Le tribunal de Lille s'était déclaré incompétent.

Après plaidoiries de Me Delevallée pour M. Seraison, et de Me Kah pour M. Durot, la Cour a déclaré que la juridiction correctionnelle était compétente et a renvoyé devant le tribunal de Lille.

LA VIE MUSICALE

Nos musiciens à l'honneur

Dans la dernière promotion violette nous avons relevé avec plaisir, la nomination au grade d'Officier d'Académie de notre concitoyen M. Laurent Pins, un Lillois, actuellement sous-directeur de l'excellente Harmonie Municipale de Chauny (Aisne) et chef d'orchestre du Cercle Artistique de la Fraternelle, dans la même ville.

M. Laurent PINS

M. Laurent Pins, dont nous donnons la photographie, est né à Lille ; il fit ses études musicales à notre Académie de musique avec le professeur Gaubert, et obtint un brillant premier prix de clarinette à l'unanimité. Après avoir fait son service militaire au 43e R. I. (direction Mayeur) et sous cette même direction il rengagea comme musicien commissionné.

M. Laurent Pins, que tous les vieux musiciens lillois reconnaîtront avec plaisir, fut toujours un excellent camarade, dévoué aux œuvres de bienfaisance ainsi qu'aux œuvres laïques.

M. L. Pins était déjà titulaire de la médaille d'honneur du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

Les concours pour 1928

UN GRAND CONCOURS A LE VÉSINET (SEINE-ET-OISE)

C'est à tort que, dans une précédente chronique, nous avons situé le concours du Vésinet au 12 Août prochain, une erreur de copie, bien involontaire, en est seule la cause.

C'est les 27 et 28 Mai prochain qu'aura lieu cette belle manifestation de la musique.

Ce concours est ouvert aux Orphéons, Harmonies et Fanfares de tous classements et aux sociétés de trompettes, de clairons et de tambours appartenant aux divisions supérieures et excellence.

Les épreuves comprendront un concours de lecture à vue, un concours d'exécution, un concours d'honneur. En outre, les sociétés devront prendre part au défilé et à l'exécution du morceau d'ensemble. L'épreuve de lecture à vue aura lieu à huis-clos, et les prix seront décernés relativement au nombre de points obtenus. Le maximum est de 40 points.

En exécution, chaque société aura à faire entendre un morceau imposé.

En lecture comme en exécution, un 1er prix sera décerné aux sociétés qui obtiendront 31 points au minimum. Un 2e prix, aux sociétés qui obtiendront de 21 à 30 points.

Enfin, les sociétés qui obtiendront de 11 à 20 points recevront un 3e prix.

Ces prix consisteront en palmes, médailles et couronnes.

Au concours d'honneur, les sociétés concourront par division, à l'exception des 3e divisions qui concourront les 1re et 2e sections, et 3e sections séparément.

Prendront part au concours d'honeur, les sociétés ayant obtenu un 1er prix en lecture ou en exécution.

Les primes en espèces étant attribuées à cette épreuve, les prix seront décernés à la majorité des voix.

De nombreuses et importantes primes en espèces viendront récompenser les sociétés les plus méritantes.

Voici donc, dans ses grandes lignes le règlement de cet important concours, les sociétés désireuses de participer à ce tournoi musical pourront obtenir le règlement général avec le programme des prix en s'adressant à M. Choffel secrétaire général du concours, à la mairie du Vésinet (Seine et Oise).

CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE

AVIGNON (Vaucluse). — Un concours de composition musicale est organisé à Avignon. Il comprend : pièces d'orchestres, chant et piano, etc... De nombreux prix en espèces récompenseront les meilleures productions.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire général des fêtes rhodaniennes, Hôtel de Ville, à Avignon.

UN GRAND CONCOUR DE SOLISTES A CARVIN

Un grand concours de solistes est organisé à Carvin (Pas-de-Calais), le dimanche 24 juin 1928, par la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais, sous les auspices de la municipalité.

Pourront y prendre part, les chanteurs, chanteuses et les instrumentistes ci-après désignés :

1re division : lauréats des conservatoires et écoles nationales de musique ; 2e division : lauréats des concours de solistes ; 3e division : lauréats des examens du 3e degré ; 4e division : solistes n'ayant jamais été récompensés ou n'ayant jamais concouru.

Les lauréats des concours de solistes qui sont également lauréats d'école nationale de musique ou de conservatoire national, devront obligatoirement s'inscrire dans la 1re division.

Il sera loisible aux solistes de se faire inscrire dans une division supérieure à celle que leur assigne leur titre.

Le concours comportera trois épreuves : lecture à vue, exécution et honneur.

Pour adhérer, les solistes devront demander à M. Housieaux, administrateur de la Fédération, à Lille, 34, rue du Château, la feuille d'inscription réglementaire, en joignant un mandat postal de deux francs.

Un grand festival à Denain

A l'occasion de l'inauguration de l'Hôpital-Hospice, du groupe d'Ecoles Georges Sand, des Jardins publics, des Habitations à bon marché, la Municipalité de Denain organise pour le dimanche 8 Avril, un grand festival de musique et une grande fête populaire, dotée de 30.000 francs de prix, dont voici la répartition : Primes aux sociétés musicales : 14.000 fr. ; Primes aux corps de pompiers et aux sociétés de secours : 5.000 francs. Tir à la cible réservé aux pompiers : 4.000 francs. Primes d'éloignement : 1.250 fr. ; Primes aux chefs, commandants, présidents de sociétés de secours : 1.900 fr. ; Primes à 6 membres, à l'exception des pompiers 2.700 francs (60 primes de 25 francs).

Pour tous renseignements s'adresser sans tarder à M. Oscar Gordien, secrétaire général de la Mairie qui répondra immédiatement.

Pour nos futurs soldats musiciens

LE CERTIFICAT D'APTITUDE MUSICALE

Le certificat d'aptitude musicale sera délivré aux jeunes gens qui auront justifié des connaissances spéciales indispensables à leur affectation ultérieure dans une musique militaire.

Les jeunes gens ayant obtenu ce certificat seront, dans la limite des besoins et avant tous les candidats non pourvus de ce certificat, affectés dans les corps de troupe ayant une musique ou une fanfare.

Des examens seront passés à cet effet dans les villes de Lille Valenciennes, Arras, St-Omer, Dunkerque, Cambrai et Douai, entre le 15 mars et le 5 avril, pour les jeunes gens qui seront appelés sous les drapeaux au mois de mai.

Programme des épreuves. — Epreuves théoriques : 1° Solfège ; 2° Lecture à vue solfiée, lecture à vue chantée.

Epreuves pratiques. — 1° Exécution à première vue d'un morceau de difficulté moyenne choisi par le chef de musique examinateur ; 2° Exécution d'un morceau choisi par le candidat.

Les jeunes gens candidats au certificat d'aptitude musicale devront adresser leur demande au commandant du bureau de recrutement dont il dépendent, pour le 5 mars au plus tard, en ayant soin de mentionner la ville où ils désirent subir leur examen. Une convocation leur sera adressée en temps utile. Ils devront se munir de leur instrument.

Les jeunes gens demandant à passer cet examen n'auront droit à aucune indemnité, ni frais de déplacement.

Le certificat d'aptitude musicale ne confère, en aucun cas, à ses titulaires le droit d'être obligatoirement versés dans les musiques et, à plus forte raison, la faculté d'être affectés à tel ou tel corps.

Récompenses aux vieux musiciens

Ces récompenses sont accordées par la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais, aux vieux musiciens pour leurs années de présence dans les sociétés fédérées.

HALLUIN. — Philharmonie. Médaille d'honneur : MM. Alphonse Scherpereel et Ernest de Bock, 30 ans de présence.

HAUBOURDIN. — Harmonie municipale. Médaille d'honneur : MM. Georges Duhem et Henri Planque, 30 ans de présence ; diplôme d'honneur, M. Maurice Danvers 20 ans de présence.

HAULCHIN. — Fanfare municipale. Médaille d'honneur : M. Pierre Parent 42 ans de présence.

HAUTMONT. — Union Philharmonique. Médaille d'honneur : MM. Florent Hosteaux, 48 ans ; Victor Maitre, 47 ans ; Elie Schier, 44 ans ; Constant Hosteaux, 43 ans ; Charles Dasquin, 40 ans ; Emile Hénin, 35 ans ; Désiré Finet et Henri Petit fils, 34 ans ; Octave Finet, 33 ans ; Fernand Samin, Léon Dartevelle et Jean-Baptiste Hocquet, 30 ans de présence. Médaille d'honneur spéciale : MM. Arthur Bille, 36 ans ; Emile Demarcy, 30 ans de présence dans diverses sociétés. Diplôme d'honneur : MM. Joseph Peters, 27 ans ; Arthur Leroy, 26 ans ; Alfred Poulain et Emile Lernould, 25 ans ; Georges Vandesmal, 24 ans ; Albert Poulain, 23 ans ; Adrien Daulet et Gaston Rasseau, 22 ans de présence.

HAVELUY. — Harmonie « Les Amis Réunis ». Médaille d'honneur : MM. Louis Lainelle, Désiré Aldegond, Henri Chevallier et Charles Tassin, 31 ans de présence. Diplôme d'honneur : MM. Joseph Masse, 27 ans ; Laurent Legrand et Adolphe Ledent, 23 ans ; Emile Vastra, 25 ans de présence.

E. BENOL.

La Politique régionale

Pour les élections législatives

DANS LE NORD

UN CANDIDAT D'UNION NATIONALE ET UN CANDIDAT DU PARTI DÉMOCRATE DANS LA 4e CIRCONSCRIPTION DE LILLE.

Les comités de l'Entente républicaine démocratique et du Parti républicain du Nord des cantons est et sud-est de Lille, nous ont fait connaître, hier, qu'il ont décidé d'un commun accord et à l'unanimité, de présenter comme candidat d'Union Nationale dans la 4e circonscription, M. Gustave Leleu, employé, ancien conseiller municipal de Lille, médaillé du Travail et de la Reconnaissance française, otage de guerre, officier de l'Instruction publique.

— D'autre part, nous avons reçu du Parti démocrate populaire la communiqué suivant :

« La Commission exécutive de la Fédération du Nord, réunie jeudi au siège, en même temps que les représentants des sections intéressées, a désigné comme candidat de Concentration républicaine dans la 4e circonscription de Lille, M. Pierre Rançon, dessinateur à Fives, officier de réserve, chevalier de la Légion d'honneur.

« A l'unanimité, les membres présents ont tenu à exprimer leurs regrets profonds de ne pouvoir acclamer comme candidat M. Léon Villefon, ouvrier cheminot, vice-président du Parti. Il s'est vu forcé de refuser, pour raison de santé, la candidature que tous lui offraient de grand cœur. La Commission lui a exprimé la sympathie et l'affection profonde de ses camarades et amis ».

DANS LE PAS-DE-CALAIS

M. TOURSEL, MAIRE DE GUARBECQUES, CANDIDAT D'UNION NATIONALE, DANS LA 1re CIRCONSCRIPTION DE BÉTHUNE.

On annonce de Lillers la candidature de M. Toursel, conseiller d'arrondissement, ancien conseiller général du canton de Lillers, maire de Guarbecques, qui se recommande de la politique d'Union nationale et de défense des intérêts agricoles.

On sait que dans cette circonscription, M. Couhé, député du Pas-de-Calais, a déjà posé sa candidature.

FEUILLETON DU 11 MARS 1928. — N° 49

Son allié, cependant, contournait la hutte et ne tardait pas à apercevoir, accroupi près de son feu de bois, François Brignolet, qui semblait assoupi... Julot se rapprocha de l'homme assis et, brusquement, l'odeur âcre du tabac vint jusqu'à lui.

Le braconnier-bûcheron fumait sa pipe et ne dormait pas, comme on eût pu le croire à son immobilité

— Y aura du coton ! pensa Julot...

Il défit la ceinture de son raglan, abandonna le léger vêtement sous le couvert des arbres. Si peu qu'il fit de bruit, François Brignolet le discerna sans doute et, redressant la tête, regarda longuement de tous côtés... Julot s'était aplati à terre et ne bougeait plus, et Jean Jocquelet, le browning au poing, se tenait immobile derrière un arbre, plus que l'arbre lui-même.

Sans doute rassuré par le silence, l'homme reprit sa pose apathique et Julot recommença de ramper dans sa direction

Brusquement, le reporter le vit se redresser, bondir, sur derrière, sur François Brignolet, qui essaya de se relever et roula sur le sol en poussant des cris inarticulés. Le reporter se précipita vers le groupe noir formé par le colosse et le jeune homme. Julot avait passé sa ceinture autour du cou du bandit et, cramponné aux deux extrémités de la lanière d'étoffe, il tirait dessus de toutes ses forces et, malgré la résistance du colosse surpris et aux trois quarts étranglé, ne lâchait pas prise..

— A moi... râlait Brignolet, Michel...

Jean Jocquelet tenait en main son browning. Il en abattit trois ou quatre fois la crosse sur le crâne et la nuque de l'homme à terre. Au quatrième coup, Brignolet faiblit brusquement, eut un appel râlé et tomba la face contre terre.

— Vot' cravate, vite.. dit Julot,,, ou vot' ceinture..

Jean arracha de ses flancs la ceinture imperméable. En un tournemain, ils eurent ficelé les pieds et les mains du bandit...

— Tu m'appelles, François, beugla dans l'ombre une voix rauque.

— Oui... oui... à moi... gémit Julot.

Et il murmura au reporter :

— Là... là... derrière le bûcher.

Ils se coulèrent derrière l'amas de bûches préparé par François Brignolet.

— On l'aura au blindé, celui-là... murmura Julot.

— Non... dit, sur le même ton, le reporter... laisse-moi faire...

Il avait sorti de sa poche une courte matraque de caoutchouc, et il attendit, les dents serrées, la venue de la brute massive qui courait en remontant le sentier en pente signalé par Julot. Quelques secondes s'écoulèrent et Michel Brignolet apparut, dans le clair de lune... Il se précipita vers son frère, se penche en demandant :

— Eh ben.., vieux... quoi... qu'est-ce que tu as ?

François, évanoui, ne répondit pas.

— Mais qu'est-ce que tu as, bon sang ?...

Le colosse, agrippant son frère aux épaules, le tira dans la clairière d'un violent effort...

Ce fut le moment que choisit Jean Jocquelet... Rué, de tout son élan, il leva son bras armé de la matraque, l'abattit de toute sa force sur le crâne de Michel Brignolet, qui laissa tomber son frère et se redressa, avec un grondement de bête fauve. Mais, une seconde fois, l'arme terrible se leva, retomba, maniée avec toute la vigueur dont l'assaillant était capable et, cette fois, l'homme, assommé, tomba sur les genoux avec un cri étranglé et s'étala de tout son long sur le sol où il demeura immobile...

Jean Jocquelet demeura un instant étourdi de sa victoire. Mais déjà Julot était près de lui... Ils défirent la ceinture de cuir qui sanglait la taille de leur seconde victime et lui attachèrent solidement les mains derrière le dos... La cravate de Julot roulée en corde, servit à lui lier les pieds...

— Bon sang, dit le jeune homme au reporter, n'en v'là un beau coup double...

— Vite ! vite, hâte Jean Jocquelet... Conduis-moi au souterrain... Ces deux-là sont immobilisés... ne perdons pas de temps.

Julot, suivi par Jean, bondit vers le souterrain. Ils en trouvèrent la porte ouverte, car Michel ne l'avait pas refermée derrière lui pour pouvoir se rendre plus vite à l'appel désespéré de son frère !

Le journaliste, imité par Julot, avait tiré sa lampe électrique de sa poche. Le premier, il se rua en avant.

— Arabella ! cria-t-il. Où êtes-vous ?

— Qui m'appelle ? répondit une voix faible.

— Moi, Jean Jocquelet... Je viens vous délivrer. Ouvrez-nous...

Une porte s'ouvrit... Une lumière jaunâtre donnée par une mauvaise lampe à pétrole permit au jeune homme de distinguer debout à demi-vêtue, la jeune Anglaise.

— Enfin... je vous retrouve, dit le reporter avec émotion. Et saine et sauve, cette fois !

Arabella regardait le jeune homme avec une stupeur où il entrait à la fois du ravissement et de l'épouvante.

— Vous ! C'est vous, balbut